



DANS LE CADRE DU PLUI,

la mairie doit recenser les granges ou les bâtiments situés en Zone Agricole pouvant changer de destination.

**Si vous êtes concernés
merci de contacter, rapidement, le secrétariat de la mairie par
mail à**

mairie-reugny@wanadoo.fr

ou

par téléphone au 02.47.52.94.32

AVANT LE MARDI 12 DECEMBRE 2023